

TAUX DE TAXATION ET DE COMPENSATION POUR 2014

TAXE FONCIÈRE (/ 100\$ d'évaluation)

	Sept-Îles	Gallix	Moisie
Catégorie résiduelle			
Taux de la catégorie résiduelle	0,586 \$	0,586 \$	0,586 \$
Service de la dette (nouvelle ville)	0,184 \$	0,184 \$	0,184 \$
Service de la dette (anciennes villes)	0,065 \$	- \$	0,064 \$
Total - Catégorie résiduelle	0,835 \$	0,770 \$	0,834 \$
Catégorie 6 logements et plus			
Taux de la catégorie 6 logements et plus	0,700 \$	0,700 \$	0,700 \$
Service de la dette (nouvelle ville)	0,184 \$	0,184 \$	0,184 \$
Service de la dette (anciennes villes)	0,065 \$	- \$	0,064 \$
Total - Catégorie 6 logements et plus	0,949 \$	0,884 \$	0,948 \$
Catégorie non résidentielle			
Taux de la catégorie non résidentielle	2,607 \$	2,607 \$	2,607 \$
Service de la dette (nouvelle ville)	0,184 \$	0,184 \$	0,184 \$
Service de la dette (anciennes villes)	0,065 \$	- \$	0,064 \$
Total - Catégorie non résidentielle	2,856 \$	2,791 \$	2,855 \$
Catégorie industrielle			
Taux de la catégorie industrielle	2,658 \$	2,658 \$	2,658 \$
Service de la dette (nouvelle ville)	0,184 \$	0,184 \$	0,184 \$
Service de la dette (anciennes villes)	0,065 \$	- \$	0,064 \$
Total - Catégorie industrielle	2,907 \$	2,842 \$	2,906 \$

TARIFICATION POUR LA FOURNITURE D'EAU

Consommation sans compteur

Pour chaque unité d'habitation	135,00 \$
Pour chaque chambre d'une maison de chambres ou de pension	45,00 \$
Pour chaque lieu d'affaires non muni d'un compteur	135,00 \$

Consommation avec compteur

DIAMÈTRE (CONDUITE)	COMPENSATION POUR 4 MOIS*	POUR LES PREMIERS*
16 mm	70 \$	90 922 litres
19 mm	70 \$	90 922 litres
25 mm	130 \$	181 844 litres
38 mm	230 \$	304 589 litres
50 mm	330 \$	454 610 litres
75 mm	650 \$	909 220 litres
100 mm	980 \$	1 363 830 litres
150 mm	1 980 \$	2 727 660 litres
200 mm	3 960 \$	5 455 320 litres
Compensation additionnelle de 0,24 \$ par 1 000 litres excédentaires.		

* Taux de conversion 1 000 litres = 219,97 gallons impériaux

TAUX DE TAXATION ET DE COMPENSATION POUR 2014

TARIFICATION POUR LA CUEILLETTE DE DÉCHETS

Pour chaque unité d'habitation	135,00 \$
Pour chaque chambre d'une maison de chambres ou de pension	50,00 \$
Par emplacement d'un terrain de camping	7,00 \$
Immeuble non résidentiel desservi par conteneur (1 cueillette par semaine)	
2 verges cubes	600,00 \$
4 verges cubes	1 200,00 \$
6 verges cubes	1 800,00 \$
Immeuble non résidentiel non desservi par conteneur d'acier (par 100\$ d'évaluation, sujet à une compensation minimale de 135 \$)	0,25 \$

COMPENSATION

Travaux d'égout (Plage Ferguson)	245,00 \$
Travaux d'assainissement - SQAE (Gallix)	50,00 \$
Travaux d'assainissement - PADEM (Moisie)	30,00 \$
Travaux d'aménagement - Puits d'alimentation Station de Moisie	220,00 \$